

## AVIS DE PROMULGATION

### **CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

**PRENEZ AVIS QUE** lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement n° 215-2018 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Lac-des-Écorces.

Ce règlement reprend les dispositions du précédent règlement (n° 204-2016) qui réfère aux valeurs d'intégrité, de prudence, de respect, de loyauté, d'équité, de transparence et d'honneur qui guident les élus dans leurs fonctions et réitère les normes de comportement en ajoutant des mesures de contrôle.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 672, boul. Saint-François, Lac-des-Écorces, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Donné à Lac-des-Écorces ce 14<sup>e</sup> jour de février 2018.



Jean Bernier  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Jean Bernier, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Lac-des-Écorces, certifie sous mon serment d'office avoir publié ou fait publier l'avis public ci-haut concernant le règlement n° 215-2018, en affichant une copie à chacun des quatre endroits désignés par le Conseil municipal, le 14<sup>e</sup> jour de février 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 14<sup>e</sup> jour de février 2018.



Jean Bernier  
Directeur général et secrétaire-trésorier